

FORMULAIRE RGPD
(Règlement Général sur la Protection des Données)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre participation aux activités proposées par le Comité et sont enregistrées dans le logiciel ACTILIG de la Ligue contre le cancer. Elles sont destinées au siège de la Ligue contre le cancer ainsi qu'à votre comité départemental et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne. La Ligue contre le cancer s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données ne feront l'objet d'aucun échange.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant votre comité départemental par mail (cd88@ligue-cancer.net) ou par courrier adressé à 1 avenue Robert Schuman – Résidence Beausite – 88000 EPINAL. Elles sont conservées pendant 5 ans maximum*, à compter de la fin de votre participation aux activités.

Pour des demandes complémentaires d'informations ou en cas de problème d'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du siège de la Ligue nationale contre le cancer par mail : dpo@ligue-cancer.net ou par courrier : DPO de la Ligue contre le cancer – 14 rue Corvisart 75013 Paris.

Conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de pouvoir figurer dans notre fichier ACTILIG. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des activités à destination des personnes malades ». Sa finalité annexe est l'envoi d'invitations à des événements gratuits en lien avec l'objet de l'association.

Fait à

Le :

Nom :

Prénom :

Signature (faire précéder la signature de la mention « bon pour consentement ») :

*Au-delà de 5 ans, si la personne souhaite continuer à bénéficier des activités, un nouveau consentement sera demandé.